



## LE 10 MAI 1940 ET SES MYTHES À REVOIR

Une analyse de l'historien Denis Scuto / p. 2-5



Nach Abkommen zwischen den Flughäfen Zhengzhou und Frankfurt-Hahn

## Es herrscht Klärungsbedarf



Foto: Cargolux

Editorial  
Danièle Fonck

### ON NE NOUS DIT PAS TOUT ...

p. 13

Interview mit

### GUY VERHOFSTADT

Seite 8

S. Gehmacher

### PASSION



S. 16

**FRANKFURT-HAHN** - Das Abkommen, das gestern zwischen den Flughäfen Frankfurt-Hahn und Zhengzhou unterschrieben wurde, ist schwer einzuordnen. Die eher magere Substanz der vorgestellten Vereinbarung mag vielleicht darauf hindeuten, dass es sich hierbei um nicht viel mehr als einen PR-Coup handelt. Dennoch, allein die Anwesenheit von Huiyan An, Chairman des Flughafens Zhengzhou und Verwaltungsratsmitglied von Cargolux, wird zwangsläufig zu einem klärenden Gespräch zwischen den politischen Akteuren aus Luxemburg und China führen müssen.

[DETAILS, KOMMENTAR](#) Seite 47

## Russischer Präsident auf der Krim Putin demonstriert Stärke

**MOSKAU** - Bei seinem ersten Besuche auf der Krim seit deren Abspaltung von der Ukraine hat der russische Präsident Wladimir Putin die Bewohner der Schwarzmeer-Halbinsel als Teil der Russischen Föderation willkommen geheißen.

Die Machtdemonstration stieß umgehend auf Kritik im Westen. Das Außenministerium in Washington und die EU-Außenbeauftragte Catherine Ashton bezeichneten Putins Reise auf die Krim zum Jahrestag als unangenehm und provokativ. Ähnlich äußerte sich NATO-Generalsekretär Anders Fogh Rasmussen. Die deutsche Bundeskanzlerin Angela Merkel hatte Putins Pläne bereits vorab kritisiert. Bevor Putin auf die Krim flog, erinnerte er auf dem Roten Platz in Moskau in einer Rede vor Tausenden Soldaten und Kriegsveteranen an die Opfer des Faschismus. Unterdessen wurden

in der südostukrainischen Hafenstadt Mariupol bei Kämpfen zwischen Sicherheitskräften und prorussischen Separatisten nach Angaben von Innenminister Arsen Awakow rund 20 Aufständische getötet. Separatisten hätten versucht, das Polizeipräsidium zu stürmen. Dabei habe es in dem Gebäude Feuergefechte gegeben. Einige Separatisten seien geflüchtet.

Die ukrainischen Sicherheitskräfte haben gepanzerte Fahrzeuge in die rund 500.000 Einwohner zählende Stadt gebracht. Mariupol liegt in der von prorussischen Kämpfern ausgegerufenen „Volksrepublik“, die in den vergangenen Tagen Schauplatz schwerer Gefechte war. Prorussische Kräfte halten in mehreren Städten der Ostukraine Regierungsgebäude besetzt.



### „REGULÄRE“ UND „IRREGULÄRE“ TAXIS

## Altes Problem sucht Lösung

**LUXEMBURG** - Auf dem Kurzzeitparkplatz direkt am Ein- bzw. Ausgang des hauptstädtischen Bahnhofs stehen täglich mehrere Taxis, obwohl es unweit davon einen ausgewiesenen Taxi-

stand gibt. „Die haben dort nichts verloren“, so ein Polizist. Doch das Problem ist tiefgründiger.

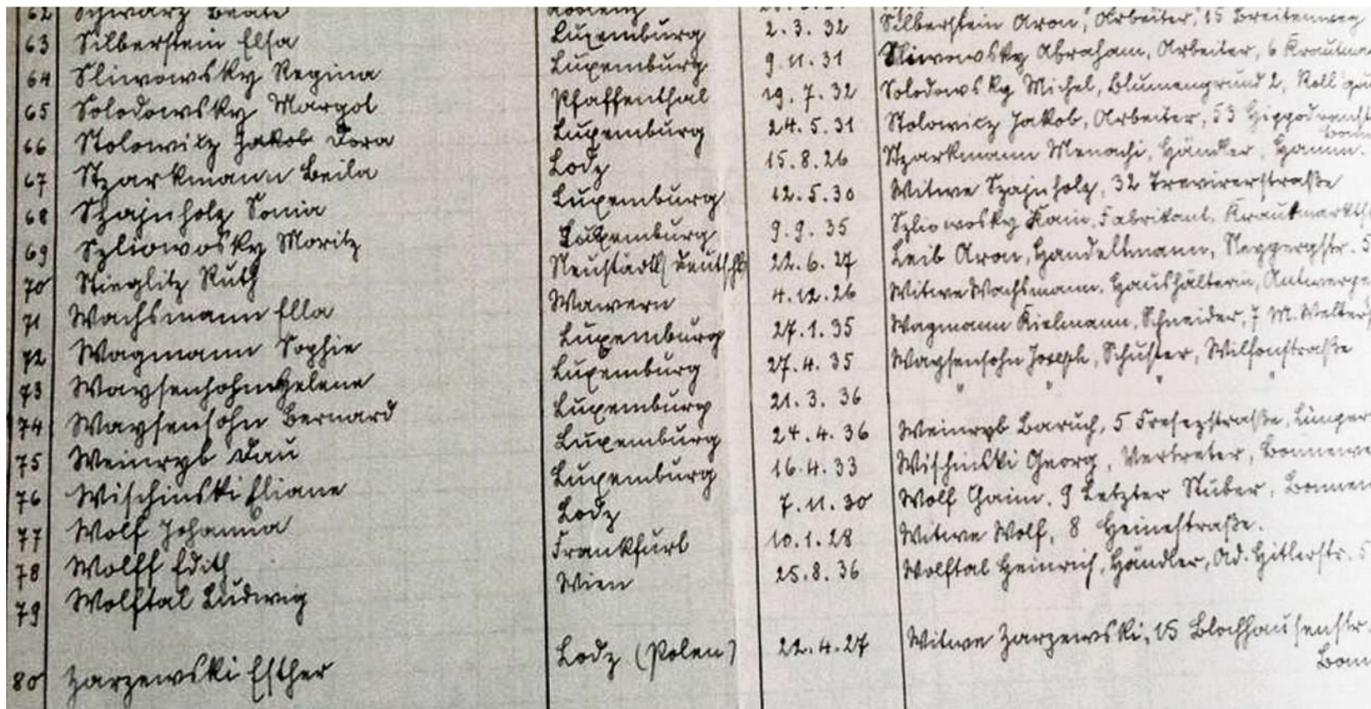
[HINTERGRUND](#) Seite 29

[BERICHT](#) Seite 6



Le 10 mai 1940 et ses mythes à revoir

# Les autorités luxembourgeoises et la persécution des juifs au Grand-Duché en 1940



Extrait de la liste des élèves du primaire de Luxembourg-ville, dressée le 20 septembre 1940 par l'inspectrice Marguerite Texor: Elsa Silberstein, Regina Sliwowsky, Ruth Stiglitz, Sonia Szajinholz, Leila Sztarkmann, Eliane Wischinski, Johanna (Judith) Wolf, quelques noms d'enfants, déportés par la suite de Cinfontaines, de Drancy, de Malines vers les camps de la mort

## Denis Scuto\*

J'avais 14 ans lorsque j'ai la première fois, sinon entendu parler, du moins été amené à me pencher consciemment sur la Shoah. C'était en 1979. Comme des millions d'autres téléspectateurs, surtout allemands, mais aussi autrichiens, suisses et justement luxembourgeois, je regardais en famille, sur la troisième chaîne allemande, le feuilleton américain *Holocauste*, racontant l'histoire de la famille Weiss de Berlin, série programmée en quatre parties du 22 au 26 janvier 1979.

Ce souvenir m'est revenu en m'intéressant de près l'année dernière, à l'occasion du centenaire de sa naissance, à l'œuvre de celle qui est aujourd'hui reconnue comme l'une des grandes écrivaines d'une expérience indicible, à savoir Charlotte Delbo. Charlotte Delbo, résistante communiste, arrêtée en 1942 par la police française en compagnie de son mari, Georges Dudach, fusillé quelques mois plus tard, fit partie du convoi du 24 janvier 1943, convoi de 230 déportées politiques envoyé à Auschwitz. 49 seulement ont survécu. Après la guerre, Delbo s'est jurée de témoigner de l'enfer concentrationnaire et de la solidarité, de l'incroyable sororité des déportées envers et contre tout. Par ses pièces. Par sa poésie. Comme lorsqu'elle évoque Auschwitz, cette gare à laquelle le *Convoi du 24 janvier 1943* et des dizaines de milliers d'autres convois, de déportés juifs en grande majorité, sont destinés:

„Mais il est une gare où ceux-là qui arrivent sont justement ceux-là qui partent une gare où ceux qui arrivent ne sont jamais arrivés, où ceux qui sont partis ne sont jamais revenus. C'est la plus grande gare du monde. C'est à cette gare qu'ils arrivent, qu'ils viennent de n'importe où. Ils y arrivent après des jours et après des nuits ayant traversé des pays en-

françaie, qui ont livré les résistants à la Gestapo, c'est-à-dire aux poteaux d'exécution et aux camps d'extermination (...), innocente les délateurs, les collabos et les lâches. „  
Le feuilleton *Holocauste*, Charlotte Delbo, Auschwitz. J'ai tenu à me référer à tout cela en guise d'introduction pour bien situer le contexte de cet article sur le rôle des autorités luxembourgeoises dans la persécution des juifs au Grand-Duché après l'invasion du pays par les troupes de la Wehrmacht, le 10 mai 1940. J'ai tenu à rappeler d'emblée ces camps de la mort vers lesquels 1.400 juifs du Luxembourg sur les 4.000 présents en mai 1940 ont été déportés. 1.301 sont morts en déportation, d'après l'état actuel des connaissances. J'ai tenu à rappeler aussi ce cerner le rôle des acteurs ne peut se faire qu'en clarifiant le contexte de la création en France comme au Luxembourg et dans d'autres pays après-guerre de dispositifs historiographiques et mémoriels monolithiques.  
Charlotte Delbo, comme d'autres avant elle, jette un pavé dans la mare française en 1979. Mais il a fallu attendre en France encore presque deux décennies pour élaborer une critique et imposer un récit alternatif à la mémoire gaulienne monolithique d'héroïsme collectif, pour dévoiler la collaboration d'Etat pratiquée par le régime de Vichy, pour dénoncer l'implication des agents de l'Etat, sur ordre des autorités, des élites politiques nationales, dans les crimes commis et notamment la collaboration au génocide. Mais grâce à des pionniers comme Serge Klarsfeld, ensuite grâce à la mise en place d'une recherche historique critique et notamment la fondation en 1980 de l'Institut d'histoire du temps présent, les récits de légitimation des générations au pouvoir en 1945 ont pu être renversés.  
En France, 15 ans plus tard, le 16 juillet 1995, 53e anniversaire de la rafle du Vel' d'Hiv, Jacques Chirac, président de la République, a été obligé d'admettre: „Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'Etat français. Il y a cin-

## Le feuilleton Holocauste et la bonne conscience de la nation

Charlotte Delbo ne s'est pas seulement juré de témoigner de cette expérience indicible. D'exprimer par le langage ce qui, en principe, est inexprimable. Après la guerre, elle a été de tous les combats pour une société plus juste. Elle prenait notamment régulièrement position avec sa voix critique par rapport à l'actualité dans les colonnes du *Monde*. Dans sa biographie, parue en 2013, j'ai découvert ce commentaire dans le *Monde* du 27 février 1979 sur le feuilleton américain *Holocauste*: „La mauvaise action (de ce film), c'est de carrer les Français dans leur bonne conscience, la bonne conscience des victimes. Car ils sont du côté des victimes n'est-ce pas? *Holocauste* innocente les miliciens, les brigades spéciales de la police

quante-trois ans, le 16 juillet 1942, 450 policiers et gendarmes, sous les autorités de leurs chefs, répondaient aux exigences des nazis. Ce jour là, dans la capitale et la région parisienne, près de dix mille hommes, femmes et enfants juifs furent arrêtés à leur domicile, au petit matin (...) La France, patrie des Lumières et des droits de l'homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à ses bourreaux.“  
Le mythe de la nation résistante...  
En France, en Belgique, aux Pays-Bas, le „master narrative“ de l'époque de l'immédiat après-guerre et de la guerre froide a été déconstruit, tardivement certes, mais nettement: Non, il n'y a pas eu de participation d'une majorité de la nation à la résistance et donc à la victoire sur le nazisme. Non, la nation et surtout une grande partie des élites de la nation n'a pas seulement été victime de crimes pour lesquelles elle demande réparation, mais a participé à des crimes, aux côtés des nazis. Oui, il faut en finir avec les récits monolithiques sur l'expérience de la guerre.  
Mais pas de déconstruction sur le rôle des élites au Grand-Duché de Luxembourg. Pas chez nous. Chez nous, cette „Meistererzählung“ jouit toujours d'une excellente santé. Ici, les discours autoglorificateurs et disculpatoires à l'égard des autorités en place avant 1940, en 1940 et après la guerre se perpétuent de génération en génération. En 1945, les hommes au pouvoir ont décrété que les Luxembourgeois, dans leur grande majorité étaient des héros, et que leurs chefs présentaient évidemment le même parcours héroïque. En 2014, on nous demande toujours d'y croire, surtout au parcours exemplaire des élites.  
Il suffit de comparer le récit de 1945 à celui de 2014.  
Voici ce que raconte le ministre d'Etat Pierre Dupong, le 5 avril 1945 devant l'Assemblée consultative (qui se réunit de mars à

août 1945 et fut composée de 37 députés de 1940 et de 30 membres représentatifs de la société luxembourgeoise): „J'ai toujours défendu la thèse que le peuple luxembourgeois a résisté dans sa presque totalité, les uns de cette façon, les autres d'une autre façon, les uns par des actes d'héroïsme, les autres par des actes de résistance passive, et tous ceux-ci ont le droit de se réclamer de la Résistance. C'est justement ce fait qui nous a rendus si forts à l'étranger. La résistance organisée était un fait. Nous nous sommes basés sur les renseignements obtenus conformes à cette vérité. Ces renseignements nous ont clairement démontré que le nombre de traîtres véritables était d'une infime minorité et que la grande masse du peuple luxembourgeois a résisté autant qu'elle a pu. (...) Je me sens en parfait accord avec elle (la Résistance luxembourgeoise) et avec la cause qu'elle partage et défend.“  
Ce discours populiste a un but principal, unir élites et population autour de l'étendard de la Résistance. Lambert Schaus, du même parti chrétien-social, est encore plus clair, ce même 5 avril 1945: „D'Resistenz vun der Grande-Duchesse, der Regierung an dem Vollek ass e Block, e Ganz. Mâr als di stärkst Partei vum Land loosen esou eng Meinung net opkommen, wéi wann net d'ganzt Vollek resistéiert hätt.“ Dupong et Schaus avancent même un chiffre et précisent tous les deux que 95% des Luxembourgeois ont résisté aux côtés de leur gouvernement.  
...un récit de légitimation des élites au pouvoir en 1945  
En 1945, il s'agissait de montrer que le Luxembourg, les Luxembourgeois et leurs dirigeants avaient, par leur résistance contre l'occupant nazi, gagné et mérité leur place parmi les Alliés. C'est un des mythes fondateurs de la nation luxembourgeoise.  
Et en 2014? Lambert Schaus était un prophète. Consultez aujourd'hui [www.luxembourg.lu](http://www.luxembourg.lu), „le site de présentation officiel du Grand-Duché de Luxembourg“ et en l'occurrence la publication en ligne *A propos ... Histoire du Grand-Duché de Luxembourg*. Voici ce qu'on nous raconte:  
„Tirant les leçons du passé, la Grande-Duchesse Charlotte et le gouvernement luxembourgeois partent en exil et s'installent à Londres et au Canada. Décision heureuse, car l'engagement dans le camp des Alliés assure au Luxembourg au lendemain de la guerre sa pleine reconnaissance internationale. Dans l'immédiat, l'occupation allemande signifie la fin de l'indépendance luxembourgeoise. En juillet-août 1940, le Luxembourg passe sous administration allemande directe. Le gauleiter du Gau de Coblenz-Trèves, Gustav Simon, est nommé chef de l'administration civile. D'emblée, ses mesures visent l'annexion de fait du Luxembourg au Reich et la germanisation de la population. Toutes les structures de l'Etat luxembourgeois sont supprimées. L'usage du français est interdit. Un intense effort de propagande essaie de susciter l'adhésion des Luxembourgeois au régime nazi. Cependant, les tentatives de l'occupant rencontrent une hostilité croissante. À l'occasion d'un re-

ANLux, Instruction Publique-157



Photo prise à la Synagogue d'Esch-sur-Alzette, le 21 octobre 2013, Tageblatt/Pierre Matgé

Bernard et Hélène Waysenson sont nés et ont vécu au Grand-Duché jusqu'en 1940. Ils figuraient sur la liste des élèves du primaire (voir extrait publié à la page précédente). Vivant en France, ils ont témoigné, à l'invitation de la communauté juive d'Esch, avec leurs frères Adolphe et Léo comment ils ont survécu à la guerre

censement de la population en 1941, une majorité répond par „luxembourgeois“ aux trois questions cruciales de l'appartenance nationale, ethnique et linguistique. Ce résultat traduit la résistance de la population face aux tentatives d'assimilation de l'occupant. (...) Si le phénomène de la collaboration pendant l'occupation a existé, la majorité de la population fait cependant preuve d'une remarquable cohésion nationale.“

Cette version officielle n'est pas inventée par le gouvernement. Il s'agit d'un résumé des thèses véhiculées dans tous les ouvrages d'historiens luxembourgeois connus et reconnus, qu'il s'agisse de ceux de Gilbert Trausch, de Paul Dostert ou d'autres encore.

1945-2014, même combat. Vive la mémoire luxembourgeoise d'héroïsme collectif. La majorité des Luxembourgeois, suivant l'exemple de leurs élites, se sont comportés comme des patriotes. Voilà les vrais Luxembourgeois. Ils se sont rangés sous le drapeau de la Résistance. Patriote et Résistant: il faut en 1945 montrer qu'on est les deux. Voilà la nouvelle religion. Le nouveau credo.

La réalité historique est fort éloignée de cette version mythifiée. Le 10 mai 1940, les institutions luxembourgeoises, les „structures de l'Etat luxembourgeois“, ne sont pas supprimées. Une Commission administrative composée de 5 hauts fonctionnaires (Wehrer, Metzendorf, Putz, Carnes, Simmer) forme un „contre-gouvernement“ (Vincent Artuso) par rapport au gouvernement en exil, qui se fait voter des pouvoirs spéciaux par la Chambre des Députés et le Conseil d'Etat - qui n'ont donc pas été supprimés non plus. Cette Commission administrative a continué sous la Zivilverwaltung, jusqu'à ce que le Gauleiter Simon la supprime le 23 décembre 1940. La Commission administrative tente, avec la Chambre des Députés, de convaincre la Grande-Duchesse Charlotte de revenir au pays. Albert Wehrer et la Commission administrative ainsi qu'Emile Reuter et la Chambre des Députés (mais aussi la principale entreprise du pays, l'Arbed et son chef Aloyse Meyer), font le choix de collaborer institutionnellement avec le Reich, pensant que ce serait le meilleur moyen de préserver une certaine forme de souveraineté au Grand-Duché.

Ces deux institutions adressent le 1er août 1940 une pétition à Hitler en vue du „maintien de l'autonomie de l'existence étatique (du Grand-Duché de Luxembourg) dans le cadre du nouvel ordre européen“, pétition confisquée par le Gauleiter. En d'autres mots, une grande partie de l'élite

politico-administrative du Luxembourg occupé voit l'avenir du Luxembourg au sein de l'Ordre nouveau européen allemand.

Le gouvernement et la Grande-Duchesse, de leur côté, ont protesté formellement contre l'invasion, et quittent le pays pour la France. La France, avant de capituler, soutient le Luxembourg, l'Angleterre ne prend pas position, se méfie et attend que le gouvernement Dupong se décide vraiment. Car le gouvernement luxembourgeois en exil ne se range pas tout de suite résolument du côté des Alliés, mais hésite, notamment sur la question du retour ou non de la Grande-Duchesse, jusqu'à ce que la *Battle of Britain* s'engage et que le Gauleiter Simon soit nommé à la tête d'une Zivilverwaltung. En août 1940, les ministres décident de rejoindre Londres et se rangent du côté des Alliés. Mais en septembre 1940, ils n'installeront pas le siège du gouvernement à Londres et attendront jusqu'en septembre 1942, avec l'évolution de la fortune des armes notamment sur le front de l'est et l'enrôlement de force des jeunes Luxembourgeois, pour se déclarer en état de guerre avec l'Allemagne.

Au Luxembourg même, la collaboration entre Commission administrative, autorités luxembourgeoises et l'occupant nazi se met vite en place, a lieu sur plusieurs plans dont celui de la politique antisémite.

Les autorités collaborent activement dans le recensement de la population juive au Grand-Duché, dressent des listes de personnes qui sont transmises au Chef der Zivilverwaltung voire prennent des initiatives autonomes pour peaufiner des pratiques bureaucratiques d'identification des juifs.

### La collaboration de l'Etat luxembourgeois dans le recensement des juifs

La lettre ouverte de Serge Hoffmann dans le Tageblatt du 19 septembre 2012, la question parlementaire de Ben Fayot du 28 septembre, la réponse du premier ministre Jean-Claude Juncker, le 30 janvier 2013, puis ma carte blanche sur RTL et mon initiative de publier le 22 février avec RTL deux listes sur leur site internet, deux inventaires récapitulatifs de 204 élèves juifs du primaire de Luxembourg-ville, dressés par des inspecteurs luxembourgeois à la demande de la Commission administrative en septembre 1940, ont déclenché un débat public (contributions dans presse

écrite et audiovisuelle, exposition sur le sort des Juifs de 1940 à 1945 au Musée de la Résistance, conférences-témoignages de survivants, initiatives pour l'institutionnalisation de la Mémoire de la Shoah). ce débat public est à mon avis essentiel pour notre société démocratique. Il prolonge les travaux critiques réalisés notamment par Henri Koch-Kent, Paul Cerf, Henri Wehenkel, Lucien Blau, Benoît Majerus.

Permettez-moi donc de présenter ici brièvement les grandes lignes de la collaboration des autorités luxembourgeoises avec l'occupant allemand dans la persécution des juifs. Ce que l'on sait déjà, les pistes que j'ai privilégiées dans mes propres recherches, en attendant les nouveaux éclaircissements qu'apportera le rapport de recherche de Vincent Artuso sur le rôle de la Commission administrative en 1940 - rapport réalisé dans le cadre d'une convention entre le Ministère d'Etat et l'Université du Luxembourg - mais également bien d'autres nouvelles recherches qui devront être entreprises sur ces heures sombres au cours des années prochaines. Signalons que les recherches de Vincent Artuso portent aussi sur l'attitude de la Commission administrative vis-à-vis des premières arrestations d'opposants de tous les bords politiques au régime nazi et vis-à-vis des mesures de germanisation décidées par le 'Chef der Zivilverwaltung'.

Voyons d'abord la collaboration des autorités luxembourgeoises avec l'occupant allemand dans le recensement des juifs du Luxembourg:

1. Premièrement, la liste mentionnée des élèves du primaire n'est pas la première liste dressée par des autorités luxembourgeoises. Dès le 18 août 1940, la police de Luxembourg fait un relevé de tous les juifs de la ville de Luxembourg, en précisant s'ils ont quitté ou non le pays. Sans se référer à un quelconque ordre allemand.

2. Puis, le 6 septembre 1940, Louis Simmer, conseiller de gouvernement pour l'Instruction publique et un des cinq membres de la Commission administrative, demande un relevé d'enfants de confession israélite. Par l'intermédiaire des commissaires de district, du bourgmestre de la ville de Luxembourg et des inspecteurs les enseignants sont priés d'établir des listes par classe. Ils semblent avoir tous obéi.

Soulignons dans ce contexte que sept des neuf inspecteurs de 1940 ont été démis de leurs fonctions après la guerre pour fait de collaboration avec l'ennemi dans le cadre de l'épuration et que sur les deux autres pesaient également des soupçons de collaboration. Fait révélateur: Leur attitude et comportement à l'égard des juifs ne fait pas l'objet de l'enquête administrative.

Le 12 septembre, Simmer demande les mêmes relevés aux directeurs des lycées et des écoles moyennes. La plupart donnent les noms, tous les noms.

Il est important de souligner, parce que dès la publication de ces listes, certains ont prétendu le contraire: Ces deux circulaires qui mènent à des listes de 280 élèves du primaire et 75 élèves du secondaire ne se réfèrent à aucun ordre, à aucune ordonnance allemande.

3. Continuons: Une autre circulaire, datée du 10 septembre 1940 aux directeurs des lycées et écoles moyennes où Simmer exige les listes d'enseignants juifs se réfère elle, effectivement, à une ordonnance du Chef der Zivilverwaltung du 5 septembre 1940 „über Maßnahmen zur Beseitigung des jüdischen Einflusses auf das öffentliche Leben in Luxemburg“. Tous les fonctionnaires et enseignants qui sont à considérer comme juifs d'après le § 8 de l'ordonnance du même 5 septembre

„über das jüdische Vermögen“ doivent être licenciés.

Dans ce contexte également, le zèle est exemplaire. Deux exemples: Le directeur de l'Athénée répond qu'à son avis le *Repentent* Paul Rosenstiel, de confession catholique, mais né de parents juifs, est à considérer comme „jüdischer Träger eines öffentlichen Amtes“. Le directeur de l'Ecole professionnelle d'Esch-sur-Alzette signale le cas de Michel Biltgen, marié à une „Halbjüdin“, mais dont les deux fils sont baptisés catholiques. Que doit-il faire, demande le directeur? Le représentant du CdZ décide que, vu que son épouse est également de confession catholique, il peut garder son poste d'enseignant. Ajoutons que l'épouse de Michel Biltgen sera sauvée in extremis de la déportation parce qu'un officier allemand la raye d'une liste établie grâce à des collaborateurs luxembourgeois.

4. Continuons: Le 29 et 30 octobre 1940, Louis Simmer écrit aux écoles et lycées que, sur ordre du Chef der Zivilverwaltung, les élèves juifs sont à écarter de l'enseignement. Le 7 novembre, il ajoute, sans se référer à un ordre allemand, „dass Fälle von Mischlingen besonders zu melden sind, mit Angabe ob das Kind von einem, zwei oder drei der Rasse nach volljüdischen Grosseltern abstammt.“

Ici également, une grande partie des instituteurs et institutrices, des inspecteurs, des bourgmestres participe à la traque des „Mischlinge“. L'institutrice de Folschette visualise l'ascendance d'une fillette de 7 ans à l'aide d'un beau schéma. Le bourgmestre de la commune de Folschette apporte son lot de détails sur la fillette: „Ueber den Geburtsort und die Konfession des Vaters (...) ist mir nichts bekannt, da derselbe auch nie unsere Gemeinde bewohnt hat. Die Schwiegermutter hat mir nur einmal nach der Scheidung gesagt, er wäre Jude. Jetzt wo die Judenfrage aufgerollt wird, sagen die Mutter und die Großmutter das Gegenteil.“ Le bourgmestre recommande de poursuivre les investigations.

5. Continuons encore: J'ai consacré, en mars 2013, dans le tageblatt et dans le Jeudi, un long et détaillé article à un autre „exemple flagrant de zèle de la Commission administrative“: l'établissement de la liste de 471 juifs polonais par le Service de la Police des étrangers autour d'Emile Brisbois, conseiller de gouvernement du Ministre de la Justice. J'ai montré, pièces à l'appui, qu'il ne s'agit même pas seulement de zèle, il s'agit d'une liste nominative de juifs polonais que les Allemands n'ont à aucun moment demandé. Les autorités luxembourgeoises prennent cette initiative tout en sachant que beaucoup de ces juifs originaires de Pologne sont entretemps devenus apatrides et que les apatrides ne reçoivent jusqu'à nouvel ordre pas de passeport à l'étranger.

Ils prennent cette initiative sans en avoir vraiment les moyens. Les étrangers doivent livrer beaucoup d'indications à la Police des étrangers, mais les catégories de la religion et de la race font défaut sur les documents (déclarations d'arrivée, demande de cartes d'identité etc.) que ces autorités récoltent. Le service de la Police des Etrangers, leur chef hiérarchique Emile Brisbois, la Commission administrative auraient pu argumenter qu'ils ne sont pas en mesure d'identifier les juifs. Ils font le contraire. Ils font une liste nominative que personne ne leur demande.

Et, pour mieux souligner leur mérite, ils signalent qu'ils l'ont établie après examen de tous les dossiers de la Police des Etrangers sur base des noms et prénoms des personnes. Pour bien cerner l'ampleur de la tâche: Le Grand-Duché compte à ce mo-

ment-là plus de 30.000 étrangers sur une population d'environ 290.000 personnes.

L'indication mise en avant que la liste a été faite à partir des noms et des prénoms montre qu'ils se situent dans le droit fil de la vieille propagande antisémite des noms „à consonance juive“. Ils sont convaincus qu'il s'agit d'un moyen d'identification valable, comme le premier garde des Sceaux de Pétain, Raphaël Alibert, antisémite notoire, qui lui aussi insiste en décembre 1940 sur l'importance du nom et du prénom pour identifier les individus considérés comme „Juifs“.

Toutes ces listes montrent que la mise en oeuvre de la politique antisémite nazie se nourrit des initiatives et suggestions des membres de la Commission administrative, mais aussi des autres hauts fonctionnaires et des échelons plus bas de la pyramide administrative d'institutions luxembourgeoises nullement supprimées. On est loin de la Commission administrative et des autorités luxembourgeoises comme simples „courroies de transmission“, interprétation avancée par Paul Dostert dans sa thèse des années 1980 et reprise dans le rapport final de la Commission spéciale pour l'étude des spoliations des biens juifs de 2009.

### La collaboration luxembourgeoise dans d'autres domaines de la politique antisémite

Cette collaboration dans la mise en oeuvre de la politique antisémite ne se limite pas à la collaboration aux mesures discriminatoires d'exclusion frappant les élèves et les enseignants juifs du Luxembourg.

Ne citons ici qu'un exemple qui montre l'application de la législation antisémite par la Commission administrative dans le domaine de l'emploi en général: Hersch Nabel est né en 1890 à Lipsko (russe à l'époque, polonais aujourd'hui). En 1930, ce tailleur immigré au Grand-Duché d'abord sans famille, puis il se fait rejoindre par son épouse Sura et ses enfants Smul, Jehozua et Nison, tous nés à Varsovie. Il travaille tout au long des années 1930 pour le fabricant de chaussures Arthur Pratt, boulevard Pétrusse, est licencié en décembre 1939, lorsque les commandes diminuent à cause de la guerre, puis réengagé en septembre 1940. Toutefois, l'autorisation de travail délivrée à la veuve Pratt par Jean Metzendorf, conseiller de gouvernement au Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale et membre de la Commission administrative, précise: „Gegenwärtige Ermächtigung ist nur gültig unter der Bedingung, dass die Firma bis zum 30. November 1940 einen arischen Stepper anlernt.“ C'est un de mes étudiants qui a repéré ce document dans les dossiers personnels des archives de la Police des Etrangers. Le 30 novembre, Nabel est licencié. En décembre, la famille Nabel part pour la France. Arrêtés, ils font tous les cinq partie du convoi n° 29 du 7 septembre 1942 de Drancy à Auschwitz, où ils sont tous assassinés.

Le rapport sur la spoliation des biens et les travaux de Vincent Artuso ont relevé, de leur côté, la participation de Luxembourgeois à des postes de responsabilité dans l'Abteilung IV A de la Zivilverwaltung, chargée des tâches d'évaluation, de confiscation et d'avalisation des biens juifs, mais aussi du rôle des notaires, des banques (quid des compagnies d'assurances?). Ces procédures de spoliation commencent en décembre 1940. Mais des biens juifs sont pillés déjà avant, notamment par des agents de l'Etat luxembourgeois, comme l'a

montré l'exposition consacrée à ce sujet par le Musée d'histoire de la Ville de Luxembourg en 2005.

Il est important de noter que ce n'est pas la Commission administrative qui arrête sa collaboration avec les nazis. Même lorsque, fin octobre 1940, le Gauleiter décide de démettre de ses fonctions Albert Wehrer, président de la Commission administrative, les quatre autres membres ne décident pas de mettre fin à cette collaboration. Bien au contraire, sous la pression des chefs d'administration et de professeurs du secondaire, les membres de la Commission administrative décident le 25 octobre l'adhésion collective des fonctionnaires à la *Volksdeutsche Bewegung*. Le 23 décembre 1940, le Gauleiter Simon supprime la Commission administrative, des directeurs allemands sont placés à la tête des administrations. La Chambre des Députés et le Conseil d'Etat avaient été supprimés dès octobre.

### Aucune protestation contre des mesures anti-constitutionnelles

Que montrent tous ces éléments?

Tout d'abord, que la Commission administrative et les autorités luxembourgeoises sous ses ordres, mais aussi la Chambre des Députés et le Conseil d'Etat décident, en vue du „maintien de l'autonomie de l'existence étatique du Grand-Duché dans le cadre du nouvel ordre européen“, de collaborer avec l'occupant, en transmettant ses ordres, en prenant même des initiatives autonomes, ordres et initiatives qui violaient les normes du droit luxembourgeois. Ils sont restés dans cette posture même lorsque le Gauleiter et sa *Zivilverwaltung* ont été mises en place en août 1940.

Si ces membres de l'élite politique luxembourgeoise ont, semble-t-il, protesté contre des mesures comme celle de l'interdiction du français, ils n'ont pas bronché lors de l'annonce et de l'introduction des mesures antijuives, dont personne ne pouvait ignorer le caractère discriminatoire. Aucun des nombreux juristes de formation au sein de ces élites n'invoque contre ces mesures contraires à la Constitution et à l'ordre

public du Luxembourg occupé la Convention de La Haye de 1907 et notamment l'article 46 concernant „l'autorité militaire sur le territoire de l'état ennemi“, selon lequel un occupant s'engage à „respecter l'honneur et les droits de la famille, la vie des individus et la propriété privée, ainsi que les convictions religieuses et l'exercice des cultes.“

D'autres que moi l'ont déjà relevé, que ce soit Paul Cerf, Henri Wehenkel ou encore récemment dans sa thèse Vincent Artuso: Cette politique de collaboration directe d'institutions comme la Commission administrative, la Chambre des Députés, le Conseil d'Etat, de la haute fonction publique non seulement n'a rien sauvé, mais elle a donné le mauvais exemple à tous les autres Luxembourgeois et rendu plus difficile au lieu d'encourager la résistance active ou passive aux différents échelons de l'administration voire au sein de la population.

Les études des années prochaines devront s'attacher à explorer tant le fonctionnement que le rôle des différentes institutions de l'Etat et l'attitude de leurs agents, les logiques administratives, les degrés d'acceptation divers, leurs motivations (sentiments antijuifs, conformisme, sens du devoir, peur, lâcheté, opportunisme, routine administrative etc.) pour mieux comprendre et saisir la politique antisémite à l'oeuvre dans le Luxembourg occupé, des premières mesures d'exclusion à la déportation vers l'est et l'extermination.

### Une politique d'identification antisémite

Un autre aspect essentiel ressort surtout de la collaboration dans l'identification de la population juive du Luxembourg. Pour bien le comprendre, il n'est pas inutile de citer le philosophe Jean-Paul Sartre qui écrit ceci en 1946 dans ses *Réflexions sur la question juive*: „Le Juif est un homme que les autres hommes tiennent pour Juif.“ Il ajoute et c'est tout aussi fondamental à rappeler: „Ce n'est pas le caractère juif qui provoque l'antisémitisme mais, au contraire, c'est l'antisémite qui crée le juif.“ Les autorités luxembourgeoises, en se chargeant de l'identification des



Joseph Waysenson et ses employés et apprentis devant son magasin à Luxembourg-Grund dans les années 1930 (aujourd'hui: cercle Munster). Le père des Waysenson n'est pas revenu de sa déportation dans un camp de travail allemand. Sa famille, comme beaucoup d'autres familles juives, a été dissuadée par les autorités luxembourgeoises de retourner au Grand-Duché après la guerre.

gens à considérer comme juifs ont par cet acte même fait acte d'antisémitisme. Ils ont classé des personnes comme juives, dont les familles avaient depuis longtemps cessé d'être juives, s'étaient converties au catholicisme. Une fois désigné comme juif, un engrenage fatal se mettait en place, comme le montre l'exemple de l'épouse de Michel Biltgen, même si on la classe comme „Halbjüdin“.

En 1986 déjà, Paul Cerf posait, en parlant de la liste des juifs polonais, la question essentielle du lien de ces pratiques d'identification à la constitution du fichier juif par les nazis: „Le 21 novembre 1940, la commission administrative fait parvenir au CdZ une liste contenant les noms de 480 Juifs polonais. Et de signaler fièrement: „Cette liste a été obtenue après examen de tous les dossiers de la police des étrangers, sur base des noms et prénoms des intéressés.“ C'est donc en fondant sur la consonance juive des noms que la commission administrative a établi ce fichier. On peut supposer que la commission administrative a procédé de même pour les autres Juifs étrangers. On ne sait pas de quelle façon le fichier des Juifs luxembourgeois a été

établi. On frémit à l'idée que la commission administrative ait prêté son concours à cette sale besogne.“ Cette question du lien des listes avec le fichier juif, cet instrument bureaucratique du meurtre, sera elle aussi à creuser.

Troisièmement, tous ces éléments posent la question de l'accès aux archives. La politique antisémite a produit, au Luxembourg comme à l'étranger, une masse de documents. Mais où sont-ils? Et, si l'on sait où ils sont, sont-ils accessibles, inventoriés? L'autorisation de travail pour le patron de Hersch Nabel a été envoyée en copie au Ministère de la Justice, au Major-Commandant de la Force Armée, à l'Office des Assurances sociales, au Service de la Carte d'identité, à l'Office central des Caisses de maladie et à la Bourse du Travail. Où sont toutes les archives de ces institutions? Dans le cadre des recherches entreprises par Vincent Artuso sur le rôle de la Commission administrative en 1940, un appel a été lancé par le gouvernement à toutes les administrations afin qu'elles recherchent dans leurs archives propres des documents éventuels de l'époque de l'occupation nazie qui n'auraient pas encore été remis aux

Archives nationales. J'ose espérer que cet appel a été entendu.

### Questions autour du rôle du gouvernement en exil

Dans cette recherche de Vincent Artuso, pour des questions de temps, l'attitude du gouvernement en exil à l'égard de la persécution des juifs a été écartée du champ d'études. Mais bien des questions se posent et seront à poser par la recherche historique dans ce domaine.

- Comment s'est déroulée la coopération entre Commission administrative, Gouvernement en exil, Consistoire israélite et autorités d'occupation dans la question de l'expulsion ou émigration des juifs du Luxembourg vers l'ouest, via notamment la France, l'Espagne et le Portugal? Quelles étaient les motivations des uns et des autres?

- Quelle a été l'aide apportée ou non par le gouvernement en exil selon qu'il s'agissait de juifs luxembourgeois ou de juifs de nationalité étrangère, aides en matière de passeports/visas, aide matérielle, aide alimentaire?

- Pourquoi les membres du gouvernement luxembourgeois en exil, contrairement à leurs homologues belges Pierlot et Spaak, ne prennent-ils pas explicitement et publiquement position contre la politique antisémite nazie?

- Comment expliquer la continuité troublante entre la politique de refoulement des réfugiés juifs du Luxembourg des années 1930, les expulsions de 1940-1941 et la politique délibérée du gouvernement et des administrations concernées d'empêcher le retour au Grand-Duché après la guerre de nombreuses familles juives étrangères du Luxembourg?

J'ai déjà esquissé dans mon article signalé de mars 2013 à quel point les problèmes moraux et matériels des victimes de la Shoah et de leurs proches ont été ignorés par le monde politique et administratif luxembourgeois après la guerre - et le sont en partie encore aujourd'hui, voyez le débat autour du rapport sur les spoliations. J'ai souligné également comment la double stigmatisation d'avant-guerre a continué à l'égard de personnes juives et de nationalité étrangère après-guerre.

### Les raisons d'un long silence sur la collaboration d'Etat de l'an 40

En guise de conclusion de cet article, je voudrais revenir sur la problématique esquissée au début.



SALLE A MANGER

4909



SALON

4910

ANLUX, CdZ, B-2, 502, cliché Daniel Thilman

Jacques-Joseph Kinman est né à Varsovie en 1906 et immigre en 1927 au Luxembourg via Paris et Bruxelles. D'abord garçon de restaurant, il devient gérant de l'Hôtel Bristol à Mondorf. Carte postale de l'Hôtel Bristol (années 1930).

Et qu'on peut reformuler ainsi: Comment expliquer ce silence officiel de 70 ans sur cette collaboration d'Etat de 1940, collaboration qui aurait perduré en 1941 si les Allemands n'avaient pas dit stop?

Ici également, beaucoup de raisons interviennent, mais je me contenterai de développer ici un aspect en évoquant le dossier d'épuration d'Emile Brisbois, chef hiérarchique de la Police des Etrangers et qui sera après la guerre, le premier président de l'Office des dommages de guerre. Rendez-vous compte: Le même homme qui a fait mettre en 1940 471 Juifs polonais sur une liste transmise aux nazis refusera d'indemniser les familles des mêmes juifs polonais assassinés en déportation. Le cynisme du pouvoir à l'égard des perdants de l'histoire n'a pas de limites.

Lorsqu'on analyse la stratégie de défense de ce haut fonctionnaire au moment de l'épuration administrative de 1945, on comprend mieux les histoires qu'on nous raconte et qu'on doit nous raconter jusqu'à aujourd'hui.

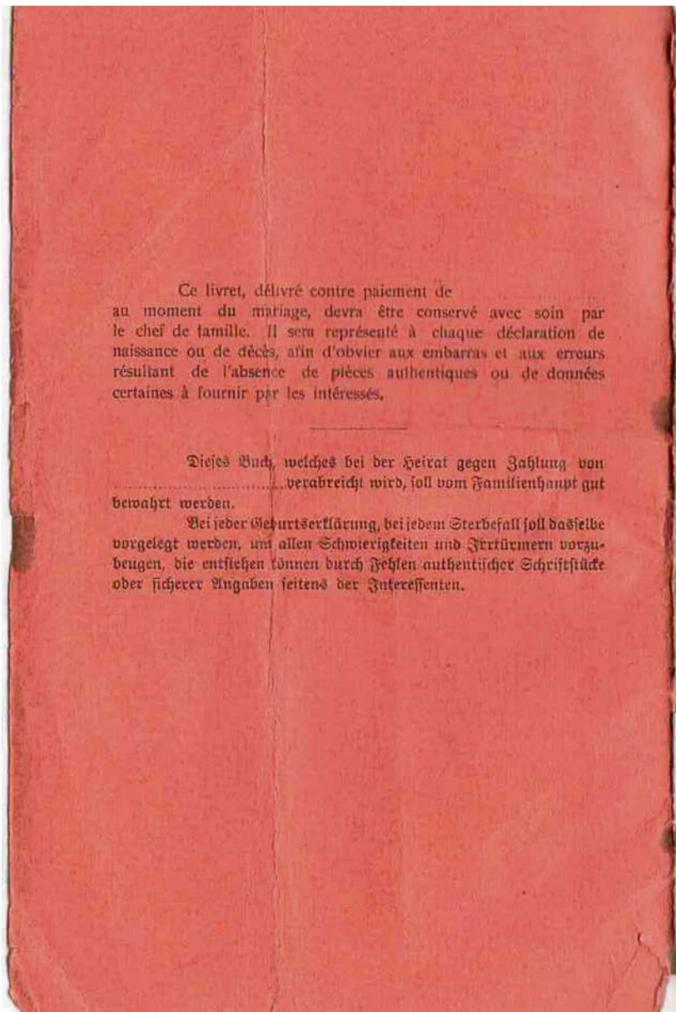
Qu'est-ce qui lui est reproché? Premièrement, Brisbois est entré dès le 7 septembre dans la Volksdeutsche Bewegung (l'adhésion n° 5582), ce qui est considéré comme „une faute très grave, qu'on ne saurait excuser de la part d'une autorité si haut placée“. Ensuite, on lui reproche d'avoir, jusqu'en 1941, fréquenté les cafés de la ville en compagnie de fonctionnaires allemands, notamment d'un directeur d'administration allemand. Fait intéressant, l'établissement de listes de juifs ne lui est pas reproché. Mais qui s'intéresse au sort des juifs en 1945?



Photo de Dina Grossvogel à l'âge de 16 ans sur sa demande de carte d'identité en 1938  
ANLux, Police des Etrangers, Dossier n° 140299

Dina Grossvogel, fille d'un commerçant polonais, immigrée avec sa famille en 1923 à l'âge d'un an au Grand-Duché, est déjà une pianiste connue au Luxembourg dans les années 1930 et donnera des récitals pour RTL après la guerre. Sa famille réussit à s'enfuir en Belgique, où elle se cache dans un couvent. Son frère meurt en déportation comme résistant. Après la guerre, les autorités luxembourgeoises refusent la rentrée de la famille au pays.

Le 29 juin 1945, Brisbois se défend en faisant parvenir aux autorités d'épuration des „renseignements supplémentaires“. Premier argument de sa défense: „Le 10 mai 1940 (...) j'avais le choix: ou de quitter le pays ou de rester à mon poste. Si j'avais choisi le premier parti je serais revenu sans que le moindre reproche ne m'aurait été fait. J'ai choisi le second“, choix qu'il définit comme beaucoup plus risqué pour lui. Première excuse et en même temps menace à peine voilée adressée au gouvernement de 1945, critiqué pour son départ en exil et le manque d'égards pour les Luxembourgeois restés sur place. Après la guerre, le gouvernement de retour d'exil est en quête de légitimité. Le récit sur la



Livret de famille de Jacques Joseph Kinman et de Jeanne Probst. Il arrive à fuir le Luxembourg après le 10 mai 1940, mais fait partie des plus de 1.300 juifs du Luxembourg qui restent bloqués en France. Arrêté, il est déporté de Drancy à Auschwitz où il est assassiné. Jusqu'à aujourd'hui, l'Etat luxembourgeois n'a mis en place aucun mécanisme permettant à la famille d'obtenir une quelconque indemnisation.

guerre est inventé par Dupong à l'Assemblée consultative en avril 1945 pour s'assurer la caution morale de la Résistance, qui permet au gouvernement de garder ou de réoccuper le pouvoir politique au Grand-Duché. Brisbois rappelle aux représentants du gouvernement que la réalité était autre en mai 1940: Attention, suggère Brisbois, vous avez abandonné le pays le 10 mai dans une phase critique. Vous n'êtes pas dans la position morale de condamner mes actes et gestes.

Deuxième argument de sa défense. Il évoque la Gestapo qui, durant les premiers mois d'occupation, n'aurait cessé de faire des perquisitions dans les locaux du Ministère de la Justice: „Je crois avoir fait tout mon devoir dans un moment critique sans qu'aucun reproche me puisse être adressé. J'avais à faire à des Allemands fanatiques d'une trempe bien différente de celle des acolytes du Gauleiter et ce à un moment où le gros des Luxembourgeois n'avait pas encore été inquiété.“ Puis, il continue: „A ce moment, j'étais placé pour le voir, des chefs de partis politiques ainsi que la Chambre des Députés et le Conseil d'Etat qui eux aussi se trouvaient en face des envahisseurs, cherchaient également le salut de la Patrie en essayant d'échapper par des ruses à ses emprises et non pas par une résistance farouche. Je crois donc être en droit de demander que mon entrée dans la VdB ne soit pas qualifiée de prématurée ou de fléchissement hâtif.“

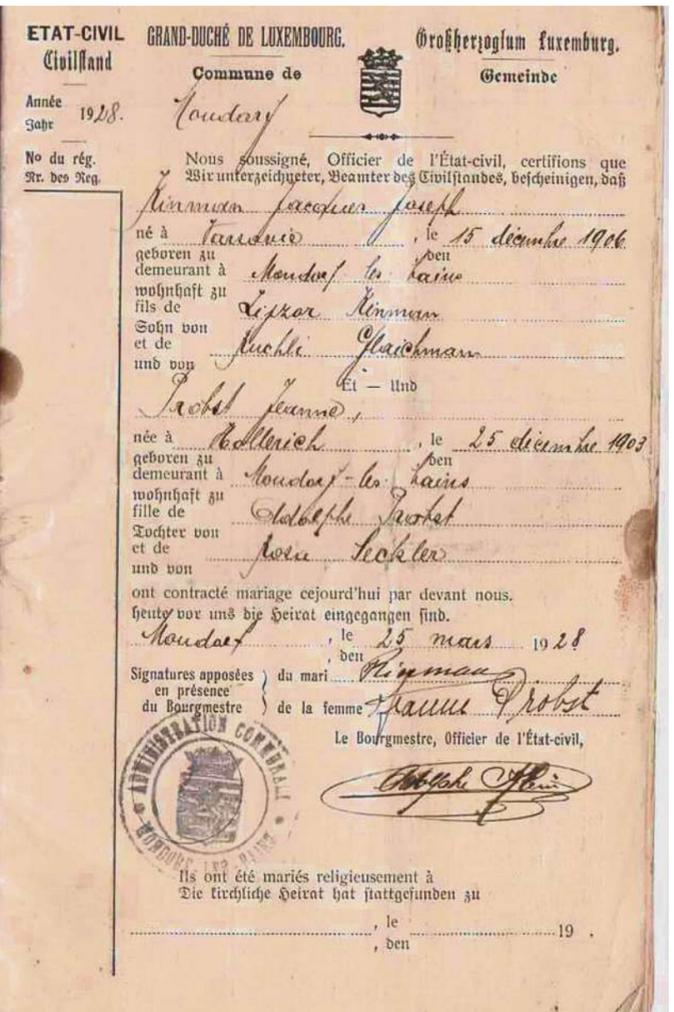
Ce plaidoyer est astucieux. Premièrement, les Allemands étaient très méchants. Deuxièmement et surtout, moi Brisbois, je vous rappelle que des gens plus haut placés que moi ont collaboré avec l'ennemi. Troisièmement, comme c'était pour le salut de la Patrie, ce n'est pas de la collaboration mais une forme de résistance. Comme les députés et les membres du Conseil d'Etat, je ne suis peut-être pas un „résistant farouche“, mais je revendique moi aussi le titre de „résistant de la ruse“. Ce sont des gens intelligents, les hauts fonctionnaires: Tout en menaçant entre les lignes

de dévoiler au grand jour l'ampleur de la collaboration d'Etat jusqu'au plus haut niveau, le même haut fonctionnaire qui s'est adapté en 1940 à l'Ordre nouveau du Troisième Reich, montre en 1945 qu'il maîtrise déjà la rhétorique de l'Ordre nouveau proclamé en avril 1945 par Pierre Dupong avec ses nouveaux mots magiques: Patrie et Résistance.

Dernier argument qui couronne et conclut ce plaidoyer: „Je tiens en outre à relever qu'à ce moment le but de la VdB n'était pas encore nettement établi et l'idée de l'annexion n'était pas encore palpable. Eupen et Malmédly avaient été annexés. En Lorraine, les affiches portaient: Unser Gruss ist Heil Hitler, tandis qu'à Luxembourg le slogan était simplement Zollschranken sind gefallen. C'est-à-dire qu'on pouvait encore croire à ce moment qu'une différence entre les 3 pays serait faite et que la promesse du Dr. Goebbels garantissant l'indépendance serait maintenue.“

En d'autres mots: Contrairement à ce qu'on nous raconte encore aujourd'hui, Brisbois insiste sur le fait que le Luxembourg n'est pas annexé en 1940. Les structures de l'Etat luxembourgeois ont continué à fonctionner. Donc, chers Messieurs chargés de l'épuration, si vous me condamnez pour collaboration, moi, Brisbois, un des plus hauts fonctionnaires en place en 1940, vous condamnez en même temps l'Etat luxembourgeois pour collaboration avec l'occupant nazi.

Le parcours de Brisbois rappelle celui de beaucoup d'autres membres de l'élite politique luxembourgeoise et il est loin du récit monolithique qui nous est toujours raconté. Collaborateur en 1940-1941, attentiste en 1942, „résistant de la ruse“ après, qui n'oublie pas de mentionner qu'il soutenait les familles luxembourgeoises déportées et les bons compatriotes à partir de 1943 et de le faire certifier par les mouvements de résistance, Brisbois sera évidemment coopté parmi les 95% de résistants luxembourgeois et continuera sa brillante



Archives privées

carrière de haut fonctionnaire après la guerre. Au nom du mythe fondateur de la nation luxembourgeoise unie aux côtés des Alliés dans la résistance aux nazis.



Photo de Hersch Nabel sur sa demande de carte d'identité de 1936. ANLux, Police des Etrangers, n° 218910

Hersch Nabel, immigré comme tailleur en 1930, est licencié sur ordre de la Commission administrative en octobre 1940. Il s'enfuit avec sa famille en France. Arrêté en France, il est déporté de Drancy à Auschwitz avec sa femme et ses trois enfants. Ils ont tous été assassinés.

Dans une nation de résistants, la collaboration politique, administrative, économique avec l'ennemi, la collaboration des élites luxembourgeoises ne peut pas exister. Donc elle n'a pas existé. La nation ne connaît que les résistants farouches (la minorité de véritables résistants), les résistants de la ruse (les autorités luxembourgeoises restés au Luxembourg, l'Arbed etc.), les résistants de la haute politique (le gouvernement en exil et la Grande-Duchesse). Et une poignée de collaborateurs, présentés comme fanatiques, a-sociaux ou d'origine allemande ou mariés à une Allemande, dont on a déclaré la mort civique après la guerre et dont on n'a plus parlé jusque dans les années 2000.

Et les victimes de la Shoah? Victimes évidemment des mé-

chants Allemands et seulement des Allemands pour exonérer les autorités luxembourgeoises de leur responsabilité.

Les perdants n'écrivent pas l'histoire. Pourtant, en France et en Belgique par exemple, des historiens, en toute indépendance et quand même soutenus par l'Etat, ont décidé de se mettre à la recherche de cette histoire. Et ils l'ont reconstruite et continuent de la reconstruire. Patiemment. Obstinément. Parce qu'ils ont peut-être estimé qu'une démocratie doit se poser d'autres objectifs que le consensus national dans les demi-vérités, dans la manipulation, dans le détournement de l'histoire, dans la non-reconnaissance des torts infligés notamment aux victimes de la Shoah. Qu'elle ne respecte pas ses valeurs les plus chères en continuant sur la lancée de 1945 et du temps de la guerre froide. Ou, comme l'a formulé Jacques Chirac en 1995: „Ne rien occulter des heures sombres de notre histoire, c'est tout simplement défendre une idée de l'homme, de sa liberté et de sa dignité. C'est lutter contre les forces obscures, sans cesse à l'oeuvre.“

(Ceci est une version remaniée du discours prononcé par Denis Scuto à l'occasion de la Journée Internationale de Commémoration en Mémoire des Victimes de l'Holocauste à Luxembourg, à la demande du Consistoire Israélite de Luxembourg et du Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé, le 29 janvier 2014, au Centre communautaire à la Synagogue de Luxembourg)

\* Denis Scuto est historien et enseignant-chercheur à l'Université du Luxembourg. Dans le Tageblatt du 13 mars 2013, il avait déjà consacré un article à: „La liste des 471 Juifs polonais (novembre 1940). Une exemple flagrant de zèle de la Commission administrative“. Voir aussi la publication récente: Fuchshuber Thorsten/Wagener Renée (dir.), Emancipation, éclosion, persécution. Le développement de la communauté juive luxembourgeoise de la Révolution française à la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale, Bruxelles, EME, 2014.